

# Conduire le projet de mise en conformité RGPD de l'agence d'emploi

2 à 5 jours

*Objectif professionnel : Conduire le projet de mise en conformité de l'ensemble des procédures et documents de l'entreprise, dans le respect des exigences du Règlement Général pour la Protection des Données en matière de relations avec les salariés intérimaires, les salariés permanents, les clients, les prospects et les sous-traitants.*

*Réaliser les actions par étapes, analyser les réalisations et effectuer les ajustements éventuels avec le consultant, en trois étapes séquençant le projet.*

## Progression pédagogique :

Mettre en place un rétroplanning avec toutes les étapes de réalisation

Rédiger les outils internes nécessaires à la mise en application du RGPD

Réaliser l'audit sécurité et l'analyse d'impact

Responsable de traitement

DPD - DPO

Prérequis : aucun prérequis

Groupe de 1 à 8 participants

### 1. Mettre en place les outils nécessaires à la mise en conformité (démarrage)

1. Désigner un référent/ un délégué à la protection des données – 2. Mettre en place un rétroplanning de mise en conformité – 3. Rédiger le registre des traitements en tenant compte des finalités et des fondements légaux – 4. Rédiger sa politique de confidentialité - 5. Mettre en place le recueil du consentement : formulaires et modalités de stockage – 6. Établir le formulaire d'accès aux droits et mettre en place le suivi des demandes 7. Informer les salariés – 8. Modifier les contrats de travail. 9. Rédiger une charte informatique

**Modalités pédagogiques : travail sur rétro-planning pré-rempli spécifique aux AE, travail sur des trames-et documents types spécifiques aux AE**

### 2 Valider le livrable de la séquence 1 et définir les étapes de la séquence 2

1. Réaliser l'audit sécurité et prendre des mesures de sécurité physiques et informatiques. -2. Sensibiliser les collaborateurs au RGPD. 3-Mettre en place une procédure d'archivage -4. Réaliser une analyse d'impact pour les traitements sensibles (PIA) -5. Mettre en place la procédure de gestion des failles de sécurité – 6. Se préparer au contrôle de la CNIL : recensement des éléments à communiquer.

**Modalités pédagogiques : analyse du livrable de la séquence 1, travail sur registre des activités de traitement pré-rempli spécifique aux AE**

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Validation de chaque séquence par QCM formatif et mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Réf. 326-002  
Version 210720